

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 05 AVRIL 2022 A 18h30**

**Nombre de conseillers en fonction : 10**

**Nombre de conseillers présents : 09**

**Nombre de votants : 09**

**L'an deux mille vingt-deux le cinq avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky PERSILLON, Maire.**

**Présents : PERSILLON Jacky Maire, Roxanne OLIVIER 1<sup>ère</sup> adjointe, Marlène JOUGLAIN 2<sup>ème</sup> adjointe, ORLOF Michel 3<sup>ème</sup> adjoint, LECOMTE Patrice, DESCHAMPS Christian, SAMBARDIER Florence, BEDORA Louis, Conseillers Municipaux, PERSILLON Julien.**

**Absents excusés : MESPLEDE Stéphanie**

**Secrétaire de séance : Roxanne OLIVIER**

**Date de convocation : 29 Mars 2022**

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Février.
- Délibération pour le vote du Compte de Gestion de la commune 2021
  - Délibération pour le vote du Compte Administratif de la commune 2021.
  - Délibération pour l'affectation des résultats de la commune 2021.
  - Délibération pour le vote des 3 taxes
  - Délibération pour les subventions aux associations
  - Délibération le vote du budget primitif de la commune 2022
  - Délibération pour la création d'un poste d'Adjoint technique pour le remplacement d'un Agent, qui abroge et remplace la délibération 2022-02-05
  - Délibération pour l'adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande « Gestion Technique des ERP »

**Questions Diverses**

- Bureaux des élections
- Devis SYDEC
- Fabienne DARRAMBIDE

**Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité**

**DCM2022-04-08: Délibération pour le vote du compte de gestion de la commune 2021**

**Approuve** le compte de gestion 2021 du budget Communal tel que Madame la Perceptrice de Morcenx le propose.

Approuvée à l'unanimité  
Réception en Préfecture le : 07/04/2022

**DCM 2022-04-09: Délibération pour le vote du compte Administratif de la commune 2021**

<b>Investissement</b>	prévus	454 782.96 €
Dépenses	Réalisés	81 895.43 €
	RAR	118 589.81 €

<b>Investissement</b>	prévus	454 782.96 €
Recettes	Réalisés	215 653.54 €
	RAR	0 €

<b>Fonctionnement</b>	prévus	504 090.68 €
Dépenses	Réalisés	333 981.15 €

<b>Fonctionnement</b>	prévus	504 090.68 €
Recettes	Réalisés	569 330.97 €

Résultat de clôture 2021		
	Investissement	133 758.11 €
	Fonctionnement	235 349.82 €
	Résultat global	<b>369 107.93 €</b>

Approuvée à l'unanimité  
Réception en Préfecture le : 11/04/2022

**DCM2022-04-10 : Délibération pour l'affectation des résultats de la commune 2021**

Excédent de fonctionnement	<b>77 358.99 €</b>
Excédent reporté	<b>157 990.83 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 235 349.82 €	
Un Excédent d'investissement de :	133 758.11 €
Restes à Réaliser	- 118 589.81 €
Soit un excédent de financement de :	<b>15 168.30 €</b>
Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédent	235 349.82 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	235 349.82 €
<b>Résultats d'investissement reporté 001 excédent</b>	<b>133 758.11 €</b>

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 07/04/2022

**DCM2022-04-11 : Délibération pour le vote des taxes directes locales pour 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de **voter** le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncière bâti : 30.38 % (13.41 % Commune et 16.97% Département)

Taxe Foncière non bâti : 40.61%

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 08/04/2022

**DCM 2022-04-12 : Délibération pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés pour 2022**

2021

2022

ASSOCIATIONS	MONTANT	MONTANT
Comité des Fêtes de Ousse-Suzan	460,00 €	460,00 €
ACCA de Ousse-Suzan	460,00 €	460,00 €
A.P.E Sources d'OYA	600,00 €	600,00 €
Anciens Combattants Ygos/Ousse-Suzan	200,00 €	200,00 €
Association Amicale des Oussois	460,00 €	460,00 €
Les Restaurants du Cœur	120,00 €	120,00 €
Réveil Ygossais	80,00 €	80,00 €
Epicerie Sociale « Sans Façon »	120,00 €	120,00 €
Amis des Eglises Anciennes	35,00 €	35,00 €
L'Ousstrail	200,00 €	200,00 €
Le Souvenir Français	100,00 €	120,00 €
FNATH	35,00 €	35,00 €
Secours Populaire	120,00 €	120,00 €
Banque Alimentaire	120,00 €	120,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 110,00 €</b>	<b>3 130,00 €</b>

Comité des fêtes : 2 conseillers sont sortis de la salle au moment du vote **donc 7 voix pour.**

ACCA : 2 conseillers sont sortis de la salle au moment du vote **donc 6 pour 1 abstention.**

APE : 1 conseillère a quitté la salle au moment du vote **donc 8 pour.**

Anciens Combattants : 1 conseiller a quitté la salle au moment du vote **donc 8 pour.**

Asso Amicale des Oussois : 2 conseillers ont quitté la salle au moment du vote **donc 7 pour.**

Les Restos Du Cœur : **9 pour.**

Le Réveil Ygossais : **9 pour.**

L'épicerie sociale : **9 pour.**

Amis des Eglises anciennes : **9 pour.**

L'Ousstrail : **9 pour.**

Le Souvenir Français : 2 conseillers ont quitté la salle au moment du vote **donc 6 pour et 1 contre.**

La FNATH : **9 pour.**

Le Secours Populaire : **9 pour.**

La Banque Alimentaire : **9 pour.**

**Le Président de la section ski d'Ygos demande une participation pour les sorties organisées aux bénéfiques des enfants du RPI. Cette question est reportée au prochain conseil.**

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 08/04/2022

### **DCM2022-04-13 : Délibération pour le vote du budget primitif de la commune 2022**

#### **INVESTISSEMENT :**

**Dépenses :** 456 127.42 € + RAR 118 589.81 €

**Recettes :** 574 717.23 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses :** 577 514.82 €

**Recettes :** 577 514.82 €

Approuvée à l'unanimité

Réception en Préfecture le : ? /04/2022

### **DCM2022-04-14 : Délibération pour la création d'un poste d'Adjoint Technique pour le remplacement d'un Agent, qui abroge et remplace la délibération 2022-02-05**

Monsieur le Maire expose à l' *assemblée délibérante* qu'il convient de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique de catégorie hiérarchique C pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire :

indisponible en raison d'une disponibilité de courte durée ( 6mois)

*L'assemblée délibérante,*

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-13,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

***Après en avoir délibéré, DECIDE :***

de créer un emploi non permanent à *temps complet* à raison de 35h/semaine d'Adjoint Technique emploi de la catégorie hiérarchique C, pour le remplacement d'un agent indisponible :

indisponible en raison d'une disponibilité courte

à compter du 01/04/2022 et pour la durée d'absence de l'agent dans le service de 6 mois.

que l'agent recruté sur cet emploi sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : Entretien et mise en valeur et naturels, entretien des espaces et voies publics, gestion du mobilier urbain, conduite des engins, entretien courant des matériels et engins, entretien et maintenance de premier niveau des bâtiments communaux, nettoyage et contrôle de l'état de propreté des locaux communaux et techniques, tri et évacuation des déchets courants, préparation de manifestations ou évènements, distribution de documents de communication.

Que l'agent contractuel recruté sera rémunéré au minimum sur l'indice brut 371 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Technique emploi de *catégorie hiérarchique C*,

que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-13 du code général de la fonction publique**, dans la limite de la durée d'absence de l'agent remplacé,

que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet,

que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Approuvée à l'unanimité  
Réception en Préfecture le : 08/04/2022

**DCM2022-04-15 : Délibération pour l'adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande « Gestion Technique des ERP »**

Mr le Maire expose au conseil qu'il a une proposition d'adhésion au groupement de commande qui gère la technicité des ERP et des obligations en termes de contrôles périodiques réglementaires.

Après avoir contacté les services, nous devrions payer une cotisation de 100€ par ERP sachant que nous en avons 7 à 8 ERP. Cela nous paraît excessif pour juste un accompagnement de ce que nous faisons actuellement.

Mr le Maire propose au conseil de ne pas adhérer pour l'instant et de se renseigner auprès d'une commune adhérente.

**Repoussée à un prochain conseil.**

**Questions diverses :**

Composition bureaux élections Présidentielles du 24 Avril 2022

<b>24/04/2022</b>	
<b>MATIN de 8 h à 10h30</b>	<b>APRES-MIDI de 14h à 16h30</b>
Mr PERSILLON Jacky Président Marlène JOUGLAIN Louis BEDORA	Mme OLIVIER Roxanne Présidente Stéphanie MESPLEDE Christian DESCHAMPS
<b>de 10 h30 à 13 h</b>	<b>de 16h30 à 19 h00</b>
Jacky PERSILLON Président Michel ORLOF Patrice LECOMTE	Mme OLIVIER Roxanne Présidente Florence SAMBARDIER Christian DESCHAMPS

Devis SYDEC :

Mise aux normes de l'éclairage publiques sur les 20 candélabres, le montant est budgétisé donc sera payé sur fonds libres.

Terrains de Mme DARRAMBIDE :

Elle est revenue vers nous avec une proposition à 4 500 € / l'hectare puis une proposition verbale à 2 500 €.

Mr le Maire propose de se rapprocher de l'agence LESCA pour faire une estimation.

Christian DESCHAMPS a fait faire un devis pour le fleurissement de la commune auprès de Leclerc et il faudra faire faire des devis à Meilhan et à Morcenx.

**La séance est levée à 21h10**